

MAIRIE  
D'  
ASCROS



ASCROS, le 24 Avril 2023

06260 ASCROS

☎ 04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

**Compte-rendu de la Réunion. en Mairie d'ASCROS. du Conseil Municipal**

**Mercredi 12 Avril 2023 à 14 heures 30**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Élus présents** : CANTIELLO Raffaèle avec procuration à HAMES Nicole, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

**Élus absents** : AUTHIÉ Eddie, CHENET Florian.

**Secrétaire de séance** : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

**Ordre du Jour** : Compte de Gestion et Compte Administratif 2022 ; Budget Communal 2023 ; Vote des taux d'imposition 2023 ; Arrêté préfectoral sécheresse ; École d'ASCROS et RPI ; Bar-Restaurant communal ; Épicerie communale ; Appartements communaux ; Jardins partagés : 4 requêtes ; Requête de M. Yves JUGLARIS ; SICTIAM : programme FACE pour le Quartier La Combe et Éclairage Public ; SIVOM de Rourebel - Restes à recouvrer et dissolution ; Association des Communes pastorales : adoption de la Charte ; OM : positionnement des colonnes enterrées à Sainte Anne ; Arrêté communal pour la Route Agricole ; Diffusion des délibérations sur le site officiel de la commune ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS, et Association partenaire ISATIS ; Divers.

**1) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :**

Compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022 : adopté à l'unanimité.

Présentation et point budgétaire par M. Alain RAYBAUD, Premier Adjoint.

**1) Compte de Gestion et compte Administratif :**

Complète cohérence entre le compte de Gestion 2022 de la Trésorerie et le Compte Administratif 2022 de la commune d'ASCROS ;

Fonctionnement : Dépenses 284 971,22 €  
Recettes 406 073,01 €  
Report excédent 154 912,84 €  
Investissement : Dépenses 345 322,39 €  
Recettes 372 311,09 €  
Report déficit 262 531,27 € (dont 6 723,58 € de restes à recouvrer).

Total : Dépenses : 901 824,88 €  
Recettes : 933 296,94 €

RAR : Dépenses : 99 960,90 €  
Recettes : 166 210,11 €

Total général : Dépenses 1 001 785,78 €  
Recettes 1 099 507,05 €

Compte de Gestion

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Compte Administratif

**Vote : Pour, à l'unanimité avec retrait du Maire**

**2) Budget Primitif 2023 :**

Fonctionnement : Dépenses : 530 423,16 €  
Recettes : 432 701,89 € + excédent 97 721,27 €

Total Fonctionnement : Dépenses 530 423,16 €  
Recettes 530 423,16 €

Investissement : Dépenses 415 400,65 €  
Recettes 593 694,01 €

Restes à Réaliser : Dépenses 99 960,90 €  
Recettes 166 210,11 €

Total Investissement : Dépenses 759 904,12 €  
Recettes 759 904,12 €

Total général cumulé : Dépenses 1 290 327,28 €  
Recettes 1 290 327,28 €

Budget Primitif 2023

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**3) Vote des taux d'imposition 2023 :**

Pas d'augmentation d'impôts pour l'année 2023, maintien des taux actuels et taux d'imposition sur les résidences secondaires (THRS) ;

Taux d'imposition Taxe Foncière Bâtie (TF B) : 18,17 %

Taux d'imposition Taxe Foncières non Bâtie (TF NB) : 29,97 %

Taux d'imposition Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 12,35 %

(égal à l'année 2019).

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **4) Arrêté Préfectoral de Sècheresse :**

Pas de nouveaux contrôles de l'eau par le laboratoire CARSO.

Consignes préfectorales :

-Interdiction d'arrosage des jardins de 8 heures à 20 heures.

-Interdiction de remplir les piscines privées.

Affichage de l'arrêté préfectoral avec mesures de restriction pour information à la population ; la commune d'ASCROS ne prend pas d'arrêté municipal concernant ces restrictions.

Déclaration en Préfecture des Alpes-Maritimes afin de faire intégrer la commune d'ASCROS dans le cadre de la reconnaissance en catastrophe naturelle (64 communes retenues à ce jour).

#### **5) École d'ASCROS et RPI :**

- Effectifs rentrée 2023/2024 :

École d'ASCROS \ 11 enfants

École de LA PENNE \ 13 enfants.

Les élèves du CE1 sont à l'école de LA PENNE.

- Mme Bénédicte ANFOSSO, Directrice de l'école d'ASCROS : demande de subvention pour l'école d'ASCROS pour les sorties pédagogiques 2022/2023, classe découverte et cycle de sorties à la piscine, dont le montant total prévisionnel s'élève à 5 500,00 euros ;

Cette demande est faite à chaque commune du RPI pour un montant respectif de 700,00 euros pour ASCROS, 700,00 euros pour LA PENNE et 700,00 euros pour SAINT-ANTONIN. Le reste du montant se répartit entre la coopérative scolaire, l'association « Les Petits Montagnards », les parents d'élèves et la CCAA.

700,00 euros accordés la coopérative scolaire d'ASCROS.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **6) Bibliothèque Municipale Anna DAO :**

Remplacement de l'ordinateur, avec une subvention accordée par le Conseil Départemental des A-M, d'un montant de 423,00 euros.

#### **7) Bar-Restaurant Communal d'ASCROS :**

5 candidatures retenues et étudiées.

Nouveaux gérants : M. Franck MARTIN et sa compagne Mme May-Lina COLELLA ont présenté un dossier complet.

Les clés leur seront remises le lendemain du Conseil Municipal.

Conditions de location :

Le premier mois de loyer gratuit pour le Bar-Restaurant et le studio attenant.

Convention d'occupation signée le 15 avril 2023 :

-Bar-Restaurant : 300,00 euros + 17 euros d'ordures ménagères par mois, payable à partir du 15 mai 2023.

Caution de 300,00 euros encaissable, caution de 2 500,00 euros non encaissable pour garantir le matériel professionnel (à renouveler à chaque date anniversaire) ;

-Studio : 120,00 euros par mois, payable à partir du 15 mai 2023.

Caution de 120,00 euros encaissable.

Les gérants s'engagent à prendre à leur charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité, et à fournir à la Mairie une attestation d'assurance en cours de validité à compter du 15 avril 2023, à renouveler à chaque date anniversaire.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**8) Épicerie communale :**

Présence du camion itinérant « La Graine de Tibio » tous les samedis matin.

En attente du rendez-vous avec la gérante du camion itinérant, qui pourrait reprendre l'épicerie.

**9) Appartements communaux - Transformation d'un appartement en gîte :**

Rénovation de deux appartements communaux à Rourebel : un pour location saisonnière en gîte (appartement 2101) et un autre pour location longue durée (appartement 2100).

L'appartement 2100 est rénové par M. Marc TABET, avec facture de prestations.

-Location de l'appartement communal 2100 à M. et Mme COUDERT et leurs deux filles à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Loyer mensuel : 340,00 euros comprenant 10 euros de charges et 7 euros d'ordures ménagères, soit un montant total de 357,00 euros.

Caution de 340,00 euros.

M. et Mme COUDERT s'engagent à prendre à leur charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité, et à fournir à la Mairie une attestation d'assurance en cours de validité à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, à renouveler à chaque date anniversaire.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Location de l'appartement communal 2026, 9 rue du Baous, à Mme IOVINO à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Loyer mensuel : 275,00 euros comprenant 7,50 euros d'ordures ménagères, soit un montant total de 282,50 euros.

Caution de 275,00 euros.

Mme IOVINO s'engage à prendre à sa charge les contrats d'alimentation en eau et en électricité, et à fournir à la Mairie une attestation d'assurance en cours de validité à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, à renouveler à chaque date anniversaire.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Nettoyage de la partie privative du jardin de l'appartement du rez-de-jardin (2032). Reste du mobilier et divers... à enlever par les anciens locataires.

-Enlèvement des voitures : vu avec la Gendarmerie.

**10) Jardins partagés de Rourebel :**

Six demandes pour l'obtention d'un espace jardin partagé.

Réunion à venir pour établir le fonctionnement des jardins et proposer une participation d'environ 50 euros/an.

**11) Requête de M. Yves JUGLARIS :**

-Demande le positionnement d'un panneau indicateur à la Montée de la Bourgade pour indiquer le chemin pour accéder à son restaurant.  
Réponse favorable à l'unanimité, avec également deux panneaux indicateurs « Disc Golf » et « Oratoire Ste Brigitte ».

-Demande de panneau indicateur sur la signalisation générale également faite par « La Pizzeria du Jardin » et le Food-Truck « Will's Diner ».  
Réponse favorable à l'unanimité pour la mise en place des panneaux qui s'intégreront avec la signalisation existante sur la Place du village.

**12) SICTIAM : Programme FACE au Quartier La Combe et Éclairage Public :**

Programme FACE :

Montant total de la part communale ( 5 077,07 euros, comprenant le renforcement de la ligne aérienne basse tension avec changement du transformateur Barma/Balmon. Ce renforcement restant à la charge exclusive de la commune d'ASCROS.

Récupération d'une partie de la part communale comme convenu avec les bénéficiaires, M. et Mme Yves et Huguette JUGLARIS. Ce montant s'élève à 3 756,83 euros et sera réglé par M. Nicolas JUGLARIS en accord avec M. et Mme Yves et Huguette JUGLARIS.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Éclairage Public :

Adhésion à la compétence « Éclairage Public » du SICTIAM par l'offre proposée n°1, identique au fonctionnement actuel, comprenant également l'utilisation du marché de travaux pour la maintenance et la réalisation d'un audit patrimonial.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Relancer le dossier FACE de M. et Mme VALTIER Jean-Luc et Dorothee.

Courrier reçu de M. Charles Ange GINESY, Président du SICTIAM, concernant le RICE qui propose l'extinction des lumières d'éclairage public dans la nuit du 22 au 23 avril 2023 pour l'observation de la voûte céleste.  
Réponse favorable pour l'extinction du village uniquement.

**13) SIVOM DE Rourebel - Restes à Recouvrer et dissolution :**

- Réunion au SGC de PLAN DU VAR avec toutes les parties (ASCROS, ST ANTONIN, LA PENNE et le SMIAGE/REAAM) à venir.

Explications de M. Alain RAYBAUD, Président du SIVOM, concernant les restes à recouvrer (recettes à récupérer) du SIVOM.

Ensuite chaque commune prendra une délibération pour la dissolution du syndicat et ensuite M. Le Préfet des A-M prendra un arrêté de dissolution.

Restes à recouvrer pour la commune d'ASCROS : 6 723,58 euros qui sont portés au compte 001 du Compte Administratif communal.

-Extension du réseau d'assainissement Barma/Balmon ( études prévues en 2024 et commencement des travaux prévu en 2025.

-Évolution des tarifs de l'eau à la baisse prévue entre 2024 et 2028. La commune d'ASCROS est concernée par cette baisse.

Suspension de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30.  
Reprise de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 45.

Mouvements concernant les fonctions de 1<sup>er</sup> Adjoint et 2<sup>ème</sup> Adjoint :

Permutation des postes entre M. Alain RAYBAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint et M. Alain SGARRONI, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Délibération de principe pour les deux postes de 1<sup>er</sup> Adjoint et 2<sup>ème</sup> Adjoint :

M. Alain SGARRONI devient 1<sup>er</sup> Adjoint,

M. Alain RAYBAUD devient 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

M. Alain SGARRONI, Deuxième Adjoint, est nommé membre délégué suppléant à la Communauté de Communes Alpes d'Azur, en remplacement de M. Alain RAYBAUD et à la demande de ce dernier.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**14) Association des communes pastorales : adoption de la Charte :**

Adhésion à la Charte. La commune d'ASCROS s'engage à :

-Être un Partenaire Actif vis-à-vis des autres Acteurs du pastoralisme ;

-Défendre le pastoralisme pour le conforter ;

-Défendre les mesures permettant de limiter au maximum la prédation des troupeaux ;

-Défendre et conforter le pastoralisme en se servant d'outils innovants mis à leur disposition comme le Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (POPI), le Plan Pastoral Territorial (PPT) ... ;

-S'assurer que dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT), les activités pastorales sont bien prises en compte afin de favoriser le développement du pastoralisme ;

-Intégrer le pastoralisme dans les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

-Soutenir les mesures agro-environnementales ;

-Soutenir la valorisation des produits du pastoralisme en particulier dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du territoire.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**15) Ordures Ménagères : Positionnement des colonnes enterrées au Quartier Ste Anne :**

Nouvelle réunion à prévoir avec les familles LAURENS/GILLI/BEREYZIAT afin de discuter pour l'acquisition d'une surface un peu plus importante que celle prévue initialement, et mieux adaptée au projet.

**16) Arrêté Municipal de tonnage pour la Route Agricole :**

Suppression de l'arrêté n° ARR\_01\_2023, Limitation de tonnage à 3,5 tonnes, car inadapté.

M. le Maire fait néanmoins savoir à toute l'Assemblée qu'un arrêté de retrait sera pris par la commune d'ASCROS, dans la mesure où les ponceaux sont respectés dans leur structure par tous les usagers réguliers.

**17) Diffusion des délibérations sur le site officiel de la commune :**

Contact auprès des services du SICTIAM afin de paramétrer un lien vers le Portail Interactif STELA et récupérer les actes pour une diffusion directement après émission des documents.

**18) CLECT – Commission Locale des Charges Transférées :**

Approbation de la révision libre des montants de compensation par la CCAA de Puget-Théniers.

Montant de la compensation attribuée pour 2023 à la commune d'ASCROS : 3 330,00 euros, transférés à la CCAA.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**9) Divers :**

- Association « Bulle d'Aires » :

Subvention accordée pour 2023 : 80,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Anciens combattants UNC – Roquesteron :

Subvention accordée pour 2023 : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP) :

Subvention accordée pour 2023 : 50,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Agence Postale :

Aménagement du guichet de l'APC et ordinateur mis à la disposition du public, par les services de LA POSTE.

Étude à prévoir dans la grande salle de la Mairie en partenariat avec les services de LA POSTE.

Distribution à tous les élus présents du livret du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mis à jour en septembre 2022.

Proposition d'afficher, en vue de toute la population, le tableau des coordonnées des élus, qui se trouve dans le PCS.

Proposition d'installer des récupérateurs d'eau de pluie sur les bâtiments communaux \ à l'étude.

Remerciements des services de la course cycliste « Paris-Nice 2022 » pour leur 3<sup>ème</sup> passage sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 19 heures 30, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA**